

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative au manque total de transparence dans l'appel à candidature pour la gestion du hall sportif "Lemmens".

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de bewoners leest de volgende tekst voor:

Je prends la parole aujourd'hui en mon nom, mais aussi au nom de plusieurs habitants et acteurs de Cureghem, plus précisément du quartier de la Rosée autour de la place Lemmens. J'ai moi-même grandi dans ce quartier, j'en connais les difficultés socio-économiques, mais aussi les forces, les solidarités et l'engagement de nombreux habitants qui s'y investissent chaque jour pour construire quelque chose de positif.

Depuis plusieurs années, avec les habitants et les associations du quartier, nous développons des initiatives positives à Cureghem. Si beaucoup de ces projets ont d'abord concerné les jeunes, l'expérience du terrain nous a rapidement montré que les besoins dépassent largement ce seul public (familles, femmes, seniors parfois isolés). Tous cherchent des lieux pour pratiquer des activités, se rencontrer et partager des moments de vie collective.

C'est dans ce contexte que je souhaite attirer votre attention sur la situation du hall sportif « Lemmens », situé au 37 rue du Chimiste. Il s'agit d'une infrastructure importante pour la vie sportive et sociale du quartier, mais largement sous-utilisée depuis plusieurs années. À Cureghem, où les besoins en infrastructures sportives et sociales sont bien réels, il est difficile pour beaucoup d'habitants de comprendre qu'un équipement comme le hall sportif Lemmens reste sous-utilisé ou fermé pendant une période aussi longue.

En juin 2025, la Commune a lancé un appel à candidatures pour la gestion de ce lieu. Les associations intéressées devaient introduire leur dossier et présenter ensuite leur projet devant un comité d'avis. Pour de nombreux habitants du quartier, cette démarche laissait espérer que ce lieu pourrait retrouver une dynamique et être remis pleinement au service du quartier. C'est dans cet esprit que l'ASBL « A-Lem », avec plusieurs partenaires et avec le soutien d'habitants du quartier, a décidé de répondre à cette initiative.

Un des atouts de notre démarche tient aussi à la connaissance concrète que nous avons de ce lieu. Entre 2012 et 2018, j'ai travaillé pour la Commune d'Anderlecht et j'ai été directement impliqué dans la gestion du hall sportif « Lemmens ». À l'origine, il s'agissait simplement d'une petite salle consacrée aux sports de ballon. Par la suite, le service « Sports » a réalisé plusieurs aménagements qui ont permis de développer les activités et de faire fonctionner pleinement cet équipement. Le hall était alors utilisé quotidiennement par des écoles, des associations et des habitants du quartier, souvent plus de douze heures par jour, avec l'objectif d'en faire un véritable équipement sportif de proximité.

Depuis plusieurs années, malheureusement, la situation s'est dégradée. L'activité a diminué et certains équipements ne sont aujourd'hui plus utilisables. Les tapis de sol sont en partie déchirés, les sanitaires sont presque inutilisables et le mur d'escalade est devenu inexploitable en l'état.

C'est précisément dans ce contexte que la Commune a décidé d'engager cette démarche afin de confier la gestion du lieu à un acteur capable de lui redonner une dynamique. Dans ce cadre, les candidats devaient présenter leur projet devant un comité d'avis composé de membres de l'administration communale qui travaillent dans un cadre de neutralité et sur base de critères objectifs.

À l'issue de l'analyse des dossiers, le comité d'avis a retenu notre projet et celui-ci devait servir de base à l'attribution par le Collège. Après cette étape, nous attendions une décision officielle. À plusieurs reprises, nous avons demandé des nouvelles de l'avancement de la procédure. Il nous a été répondu qu'il fallait encore patienter et attendre la décision du Collège.

Les mois ont donc passé dans cette attente, sans qu'aucune décision ne nous soit communiquée. Ce n'est que récemment que nous avons appris que l'appel à candidatures avait finalement été annulé et que la gestion du lieu serait reprise par la Commune, sans que les raisons de cette annulation aient été communiquées aux candidats.

La question qui se pose aujourd'hui n'est donc pas seulement celle du futur de cette infrastructure. Elle est aussi celle du processus de décision qui avait été engagé.

Des associations répondent à un appel lancé par la Commune et consacrent du temps et de l'énergie à construire un projet pour leur quartier. Un jury administratif analyse les candidatures, formule des recommandations... et finalement la démarche est arrêtée au niveau du Collège, sans explication.

Pour beaucoup d'habitants qui suivent cette situation et soutiennent les initiatives locales, cela donne le sentiment que l'énergie et l'engagement investis dans le quartier ne sont pas réellement pris en compte. Le risque est simple : que celles et ceux qui souhaitent encore s'engager pour leur quartier finissent par perdre confiance et par se dire que cela ne sert à rien, que tout est joué d'avance. Et ce serait une perte immense pour Anderlecht.

C'est pour cette raison que je souhaite poser trois questions au Collège :

À ce stade, nous n'avons toujours pas reçu les motivations officielles expliquant le changement de cap de la Commune. Pourriez-vous nous indiquer les raisons qui ont conduit le Collège à décider d'annuler l'appel à candidatures et à reprendre la gestion du lieu ?

La Commune indique désormais vouloir reprendre la gestion du hall sportif « Lemmens ». Pouvez-vous préciser quels moyens humains, organisationnels et budgétaires seront mobilisés afin de permettre à cet équipement de fonctionner pleinement et d'être remis au service des habitants du quartier ?

Enfin, pourriez-vous préciser le calendrier prévu pour la remise en fonctionnement du hall sportif « Lemmens » et les différentes étapes envisagées dans les prochains mois ?

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI leest de volgende tekst voor:

Nous avons été interpellés ces derniers jours par plusieurs acteurs de terrain et habitants du quartier de Cureghem concernant la situation du hall sportif Lemmens, situé rue du Chimiste.

Au-delà de l'état de cette infrastructure et des besoins importants dans le quartier en matière d'équipements sportifs et sociaux, c'est surtout le processus qui a été suivi qui suscite aujourd'hui de nombreuses incompréhensions.

Un appel à candidatures a été lancé par la commune pour la gestion de ce lieu. Des associations se sont mobilisées, ont consacré du temps et de l'énergie à élaborer des projets, et ont participé à une procédure structurée, avec une présentation devant un jury administratif.

Or, il apparaît que, malgré cette démarche, la procédure aurait été interrompue et la gestion du site reprise en interne par la Commune, sans que les raisons de ce changement de cap ne soient clairement communiquées aux acteurs concernés.

Ce type de situation pose question. Elle pose question en termes de transparence des décisions publiques. Elle pose question en termes de respect du travail des associations et des habitants qui s'investissent pour leur quartier. Mais elle pose surtout question en termes de confiance.

Et je dois le dire : il m'est difficile de ne pas faire un parallèle avec d'autres situations récentes dans notre commune.

Je pense notamment au projet de la « Maison blanche » dans le parc Rauter, où un gestionnaire avait été désigné à l'issue d'un appel à candidatures transparent, avant que la gestion ne soit finalement reprise par les services communaux lors de la nouvelle mandature.

Mis bout à bout, ces éléments nourrissent un sentiment préoccupant.

Celui d'une forme de discontinuité dans l'action publique. Celui d'une possible lecture politique des décisions de gestion.

Et, chez certains acteurs de terrain, celui d'un risque de clientélisme ou de promesses implicites qui auraient pu être faites dans d'autres cadres.

Je le dis avec gravité : ce type de perception est extrêmement dommageable, parce qu'il fragilise profondément la confiance dans nos institutions.

Et parce qu'il envoie un signal négatif à toutes celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour leur quartier.

Ce temps-là doit être dépassé.

Et en tant qu'écologistes, nous serons toujours particulièrement vigilants à ce que les processus publics soient transparents, cohérents et guidés uniquement par l'intérêt général.

Alors, avant de vous les poser, je tiens à dire que ce dossier, en fait, c'est la première fois que depuis que je suis ici en tant que conseillère communale de ce Conseil communal, en ce siège-ci que je demande au Secrétaire communal d'analyser tous les documents qui ont été en référence avec la procédure qui a eu lieu ici.

Et donc, j'ai pu me rendre hier, et je remercie le Secrétaire communal qui a répondu très vite et très positivement à ma demande de consultation de ces documents.

Et donc, ces documents sont aujourd'hui... j'ai des copies.

Et donc, je vais poser les questions, mais donc j'aurai une réplique où j'ai des éléments ici.

Donc j'espère que les réponses qui me seront apportées sont évidemment justes.

- Quelles sont les motivations précises qui ont conduit le Collège à interrompre cet appel à candidatures et à modifier l'orientation initialement annoncée ?
- Quelle place a été accordée à l'analyse et aux recommandations du jury administratif dans la prise de décision finale ?
- Comment expliquez-vous la répétition de situations où des procédures transparentes semblent ne pas être suivies jusqu'à leur terme ?
- Pour quelles raisons la commune a-t-elle fait le choix de reprendre la gestion en interne, dans un contexte budgétaire contraint que nous connaissons tous ?
- Quels moyens humains, organisationnels et financiers seront concrètement mobilisés pour assurer une gestion efficace de cette infrastructure et garantir qu'elle soit pleinement mise au service du quartier ?
- Comment le Collège entend-il aujourd'hui rétablir un cadre de confiance avec les associations et les acteurs locaux qui se sont investis dans cette démarche ?
- Quelles garanties pouvez-vous donner pour que les futurs appels à candidatures soient menés dans un cadre transparent, cohérent et respecté jusqu'au bout ?

Au-delà de ce dossier, c'est bien la question de la cohérence, de la transparence et de l'exemplarité de l'action publique qui est posée. Si nous voulons maintenir la confiance, nous devons garantir des règles claires, et surtout les respecter.

P. POLANCO :

Tout d'abord, je voudrais remercier les habitants et les associations de quartier de Cureghem pour cette interpellation.

Nous avec le « PTB », on considère toujours que ce sont les habitants qui sont le mieux placés pour déterminer quels sont leurs besoins et donc ici il est clair, il y a un manque criant d'infrastructures sportives et il est incompréhensible qu'un équipement public comme d'ailleurs le hall sportif Lemmens reste sous-utilisé aussi longtemps alors que les besoins sont immenses.

Les habitants sont venus faire une demande pour leur quartier : ils veulent des lieux où les jeunes, les familles, les femmes et les seniors peuvent se réunir, faire du sport et créer du lien.

Ils ont également raison de dénoncer la manière dont les décisions sont prises. Quand la commune lance un appel à projet, que les associations répondent et qu'elles sont soutenues par les habitants, mais que finalement c'est annulé sans explication claire, cela fragilise la confiance.

Les infrastructures doivent être ouvertes et utilisées par les habitants. C'est pourquoi nous soutenons les questions posées par ces derniers. Nous demandons effectivement que, sur les motivations de l'annulation, on reprenne contact avec les associations et qu'il y ait un dialogue.

Nous demandons aussi ce que la Commune compte réellement faire de ce hall, ainsi qu'un calendrier complet précisant quand il sera ouvert et fonctionnel pour les habitants.

En résumé, ce hall sportif doit devenir un lieu où l'on se rencontre, où il y a de la cohésion sociale et où l'on peut faire de la prévention et du sport ; c'est vraiment nécessaire dans le quartier.

C. CHERFAN :

Ce qu'on vient d'entendre, ce n'est pas juste une interpellation, c'est un cri du terrain.

On parle de Cureghem, un quartier où les gens se battent tous les jours pour créer du positif, pour encadrer les jeunes et pour faire vivre du lien social.

Et où, en face, on a un hall sportif fermé ou sous-utilisé depuis des années. C'est incompréhensible.

Le pire dans tout ça, ce n'est même pas l'état du hall ; le pire, c'est ce qui s'est passé après. Vous lancez un appel à projet : des associations sérieuses bossent, construisent, proposent. Un comité analyse, valide un projet... et puis, du jour au lendemain, on annule tout sans explication. Ça, ce n'est pas normal. Parce que derrière, ce n'est pas juste un dossier administratif : c'est du temps, de l'énergie, de l'espoir. Ce sont surtout des habitants qui veulent s'investir pour leur quartier.

Le message que vous envoyez aujourd'hui est dangereux : "investissez-vous, mais au final on décidera sans vous expliquer". Comme ça, on casse la confiance, et un quartier comme Cureghem n'a pas besoin de ça.

Maintenant, soyons clairs. Dire que la commune va reprendre la gestion, c'est facile. Mais concrètement : avec quels moyens ? Avec quelle équipe ? Avec quelle vision ? Parce que si c'est pour laisser le hall dans le même état pendant encore des mois, voire des années, alors on ne règle rien.

Moi, je le dis clairement : Cureghem n'a pas besoin de promesses. Cureghem a besoin d'infrastructures qui fonctionnent et, surtout, du respect pour les gens qui s'engagent.

Donc oui, je soutiens totalement cette interpellation et j'attends des réponses claires aujourd'hui :

- Pourquoi avez-vous annulé ce processus ?
- Qu'est-ce que vous allez réellement faire concrètement ?
- Et surtout, quand est-ce que ce hall sera enfin ouvert et utile pour les habitants ?

Parce que Cureghem mérite mieux, et les habitants méritent des actes, pas du flou.

Monsieur l'Échevin L. MOSTEFA donne lecture du texte suivant :

De Heer schepen L. MOSTEFA leest de volgende tekst voor:

Je vais être très clair : il n'y a ici ni opacité, ni problème de procédure. Il y a une décision politique assumée, responsable et cohérente.

1. Sur la prétendue “non-transparence”

Parler de manque de transparence dans ce dossier est tout simplement faux.

Un appel à candidatures a été lancé, public, avec des critères clairs.

Un comité d’avis s’est réuni, a auditionné les candidats, a analysé les projets.

Tout cela est documenté. Tout cela est traçable.

2. Sur la décision politique

Mais gouverner, ce n’est pas être un simple bureau d’enregistrement.

Le Collège ne se contente pas d’entériner un classement. Il doit vérifier si la décision est soutenable dans la réalité.

Et la réalité, c’est quoi ?

3. La réalité que certains refusent de voir

Un projet trop lourd... même pour les candidats

Premier élément factuel : un des candidats s’est retiré parce qu’il a estimé que le projet était trop lourd à porter.

Donc non, le problème n’est pas politique. Il est structurel.

Des fragilités clairement identifiées

Même le comité d’avis le dit :

- dépendance forte au bénévolat,
- absence de stratégie claire de professionnalisation,
- incertitudes financières et organisationnelles.

Ce sont des faits. Pas des opinions.

Un bâtiment coûteux et exigeant

On parle ici d'un bâtiment :

- énergivore,
- techniquement exigeant,
- avec des charges importantes à assumer par le gestionnaire et la crise en Iran ne risque pas d'aider dans l'inflation des coûts énergétiques.

Et en face, on propose quoi ? Une gestion essentiellement basée sur du bénévolat.

4. Le vrai problème : un modèle irréaliste

Le problème, ce n'est pas de choisir entre deux ASBL.

Le problème, c'est d'avoir pensé qu'on pouvait externaliser la gestion d'une infrastructure publique de proximité, lourde et coûteuse, à un opérateur qui doit en plus garantir des prix accessibles.

Ce modèle ne tient pas dans un quartier comme Lemmens où on demande à une ASBL de rentabiliser une infrastructure tout en étant accessible pour le quartier.

5. Concernant l'ASBL « A'lem » (position équilibrée)

Je veux être très clair : l'ASBL « A'lem » fait un travail remarquable en cohésion sociale. Personne ne remet cela en cause.

Mais gérer une infrastructure sportive de cette ampleur, avec ces contraintes techniques et financières, ce n'est pas la même chose.

6. La décision : lucidité plutôt que fuite en avant

Alors oui, nous avons pris une décision : ne pas attribuer.

Parce que ce serait irresponsable de confier ce bâtiment dans ces conditions.

Parce que ce serait exposer une ASBL à l'échec.

Et parce que ce serait, au final, pénaliser les habitants du quartier.

7. Le choix politique assumé

Nous faisons un autre choix : celui du service public.

Dans un quartier comme Lemmens, le service public doit être présent.

Nous avons les compétences, les services, et nous mettrons les moyens pour faire fonctionner ce lieu correctement.

Donc la vraie question n'est pas : pourquoi ne pas avoir attribué ?

La vraie question est : fallait-il vraiment attribuer un projet dont tout le monde voit aujourd'hui qu'il n'est pas viable ?

Le plus important, c'est que cette salle revienne aux habitants dans les meilleures conditions. Apparemment ce n'est pas important pour vous. Pour moi oui.

Le représentant des habitants :

Je vous remercie pour vos réponses et vos interpellations.

C'est vraiment dommage qu'il y ait eu ce comité, parce que toutes les questions que vous avez soulevées, Monsieur Mostefa, ce sont des questions qui ont été soulevées par le comité lui-même. Et c'est justement en ayant nos réponses qu'ils ont pu prendre leurs décisions.

Encore une fois, c'est dommage, parce que nous, nous sommes sur le terrain. Nous voyons les possibilités, nous voyons ce qu'il y a moyen de faire et ce qu'il n'y a pas moyen de faire. On ne s'engage pas, et je ne pense pas que nous soyons connus pour cela, dans des projets fous. Jusqu'à aujourd'hui, tous les projets que nous avons lancés, nous avons pu les assumer jusqu'au bout.

En termes de temporalité, ce qui aurait été peut-être préférable, c'est que la décision arrive plus tôt. L'appel à projet, si je ne me trompe pas, c'était au mois de septembre ; c'est à ce moment-là qu'il fallait remettre les candidatures. Nous sommes aujourd'hui au mois de mars. On aurait très bien pu faire nos preuves, ou pas, durant toute cette période où il n'y a rien eu.

C'est donc vraiment dommage qu'il n'y ait pas eu plus de rapprochement. Voilà, je le déplore et je ne veux rien rajouter d'autre.

N. KAMMACHI :

Je tiens à remettre ici certains éléments en lumière.

Vous parlez, Monsieur l'Échevin, du fait que le deuxième candidat se serait désisté, justement parce qu'il sentait que la charge était beaucoup trop lourde pour lui.

Moi, j'ai retrouvé un mail où il se désistait justement avec les raisons du désistement.

Justement avec les raisons du désistement. Je tiens à préciser que ce candidat s'est désisté parce qu'il y a eu cinq passages au collège de cette décision. Cinq.

C'est-à-dire qu'effectivement, l'appel à candidature, il a été lancé le 26 juin. Il y a eu les candidatures qui ont été remises le 5 septembre. Il y a eu deux candidats, donc deux ASBL que vous avez signifié.

Et puis, il y a eu donc un passage le 17 septembre devant le jury. Une deuxième réunion devant ce jury s'est tenue le 24 octobre, parce que chacune des ASBL devait fournir des documents complémentaires pour que le jury puisse se positionner. Donc il y a eu toute une série de documents, toute une série d'échanges qui ont fait qu'il y a eu à un moment donné des résultats à travers une grille d'évaluation ; effectivement il y a eu les deux ASBL qui ont été auditionnées et il y en a bien eu une dont effectivement l'ASBL « A'lem » qui remporte la pondération la plus importante.

Mais ça encore ce n'est pas le plus grave, c'est la suite en fait. C'est-à-dire que la décision du jury elle est là, c'est le service bâtiment communaux qui met cette pièce-là dans le collège pour que le collège valide finalement la sélection du candidat.

Et il y a un premier passage. Ce passage a lieu le 13 novembre et le point a été reporté.

J'ai demandé au Secrétaire communal si je pouvais avoir accès au PV pour connaître la raison de ce report du 13 novembre. Parce que j'imagine qu'à un moment donné, lorsqu'il y a un jury qui est mis en place suite à une décision, je le rappelle, qui est collégiale du collège pour dire « nous allons externaliser la gestion de ce bâtiment » en juin, le lancement a lieu en septembre. Donc jusque-là, il n'y a aucun changement, ça vient du collège. Ce point est reporté.

Dans le PV, je ne vois aucune raison. Il n'y a pas de motif. Les discussions ont certainement lieu, mais en tout cas, il n'y a aucun argument qui précise pour quelle raison ce point est reporté.

Le 13 novembre, troublant. Le 18 novembre, 5 jours après, effectivement, l'ASBL Résolution se rétracte. Et je demandais pourquoi l'ASBL, 5 jours après le fait que le point est reporté, elle se rétracte. Et j'ai un mail ici, où j'entends — parce que ici, M. l'Échevin semblait dire que c'est parce que le projet était beaucoup trop lourd. Non.

« Madame, monsieur, après une longue réflexion et contenu délai important d'attente pour obtenir une réponse concernant la salle 'Chimiste', nous avons décidé de nous rétracter quant à son acquisition ainsi qu'à la prise de fonction en tant que gestionnaire. En effet, nous sommes actuellement engagés dans d'autres projets sportifs et nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre encore une année supplémentaire avant de pouvoir les développer. Cette situation ne nous offre pas la visibilité nécessaire pour poursuivre cet engagement. »

Alors, moi, ce qui me semble étonnant, troublant, c'est que on se rétracte après le premier collègue où on n'a pas de traces. On ne sait pas ce qu'il s'est dit, mais il s'est dit quelque chose pour le reporter.

Ensuite, ce point revient. Alors, 13 novembre, le point revient au collègue le 20 janvier.

Donc, du 18 novembre au 20 janvier, on va quand même dire qu'il y a quand même deux mois qui sont passés. Que se passe-t-il ? Point reporté. Je regarde encore le PV. Le PV dit : aucun argument. On ne sait pas pourquoi ce point est reporté.

Nouveau passage, le 27 janvier, troisième passage. Alors, moi j'entends les explications ici de M. l'Échevin. Je les entends, de dire, voilà, en fait, on a remarqué que c'est pour votre bien, en fait, qu'on ne voulait pas. Parce qu'en fait, les charges étaient beaucoup trop importantes. Oui, mais non, alors dès le départ, il faut dire stop. Qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi ce point revient systématiquement ?

Et là, il y a une demande de vote. On demande de voter. Ça veut dire qu'il y a un désaccord entre les membres du collège. Il y a un désaccord. Et on vote 5 contre 5, ex-aequo : 5 votes « PS-Vooruit », 5 votes « MR-Engagés ». Donc on imagine bien qu'il y en a 5 qui disent « oui, nous voulons désigner « A'lem » » et « non, nous ne voulons pas désigner « A'lem ». C'est ça qui se joue là.

On a un article de loi qui sort. Un vrai article de loi, parce que j'ai été vérifier. Le secrétaire communal m'a dit : « Voilà, Madame la conseillère, j'ai été regarder qu'est-ce qui se passe lorsqu'il y a un ex-aequo ». Et bien suivant tel article, je vous avoue que je ne l'ai pas retenu, et bien on va choisir quel est le premier conseiller communal en ordre

de préséance. Ça veut dire quoi ? Celui qui a le plus d'ancienneté et qui siège de manière continue. Il s'avère que c'est M. Wilmart.

Et donc M. Wilmart, en fait, en plus d'être parmi le Collège en tant que Président du CPAS, il pouvait aussi donner sa voix en tant que Conseiller communal de la préséance. Pouf ! Ça a fait en sorte qu'il y a eu six voix. Et malheureusement, alors, c'est terminé, ça s'arrête là.

Mais ça ne s'arrête pas là, parce que d'un point de vue administratif, il faut une motivation. Quelle est la raison aujourd'hui ? Quelle est la raison ? Que vous ne désirez plus donner ça en externe ? Que vous ne voulez pas respecter la procédure que vous avez vous-même validée pour qu'il y ait un candidat qui soit sélectionné ? Eh bien, cette motivation, jusqu'à aujourd'hui, elle n'a pas été validée.

Mais en fait, c'est ça que je dis. Ce qui s'est passé, moi, je vais vous dire ce qui s'est passé : c'est que vous avez promis des choses. Vous avez promis des choses. Et que ce n'est pas arrivé comme ce que vous voulez. Et moi, ce qui m'horripile le plus, pourquoi je fais de la politique ? C'est par rapport à l'éthique, la bonne gouvernance et la transparence. Et ici, voir des gens qui se sont mobilisés, qui ont candidaté et qui, parce que pour mille et une raisons, ne rentrent pas dans ce que vous, vous désirez, moi, ça me pose un problème.

Et donc, j'aimerais savoir à présent, parce qu'on a parlé de financement, donc on a dit que ça pouvait avoir 20.000€ et que les charges étaient importantes. Et pour cette raison-là, en fait, vous ne voulez pas prendre de décision.

J'aimerais savoir, alors, Monsieur l'Échevin, qu'avez-vous mis dans le budget communal qu'on va revoter tout de suite là, parce qu'il repasse, qu'avez-vous mis pour la gestion de ce bâtiment ?

Monsieur le Président :

Le temps de parole est écoulé, je dois faire respecter le règlement. Vous voulez encore intervenir, Monsieur l'Échevin ? Alors, je serais amené à redonner la parole à madame. Donc est-ce que vous voulez ré-intervenir ?

Monsieur l'Échevin L. MOSTEFA :

Non, je n'interviendrai pas

Monsieur le Président :

J'essaie de faire respecter les règles. C'est un boulot qui est compliqué. Et donc je pense qu'on pourra y revenir si nécessaire. Chacun a eu l'occasion quand même de s'exprimer assez largement, mais je dois évidemment respecter le ROI. Sinon, je manque à mes devoirs, quoi que je pense.